

Date de mise en ligne : 8 juin 2026



DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Signature d'un contrat d'abonnement avec la société Flatchr

2026-D- 94

Le Maire de Villeneuve-Saint-Georges,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales dont notamment les articles L. 2122-22 alinéa 4, et L. 2122-23,

Vu le code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 25.1.5 du conseil municipal portant délégation de pouvoirs du conseil municipal à Madame le Maire en date du 8 février 2025,

Vu la délibération n°26.1.5 du Conseil Municipal en date du 21/03/2026 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget principal 2026 de la ville de Villeneuve-Saint-Georges,

Considérant le nécessité pour la ville de Villeneuve-Saint-Georges de s'abonner à un logiciel de recrutement et de gestion des candidatures,

DECIDE

Article 1 : **Autorise** Madame le Maire à signer le contrat d'une durée de trois ans avec la société Flatchr située 79 rue Marcel Dassault 92100 Boulogne-Billancourt, représentée par M. Valentin KONRAD, Président, dont le numéro de SIRET est le suivant : 803 289 560 00036. Le montant de l'abonnement par an est de 3 401.90 € HT.

Article 2 : **Dit** que la présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal.

Article 3 : **Dit** que la dépense sera imputée au budget des exercices considérés

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20260608-2026-D-91-AR
Date de télétransmission : 08/06/2026
Date de réception préfecture : 08/06/2026

Article 4 : Indique que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Villeneuve Saint-Georges dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être formé devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal administratif de Melun par voie postale (43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN) ou par voie électronique (www.telerecours.fr).

Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le 08/06/2026

Madame le Maire,
Conseillère départementale,

Kristell NIASME





FORMULAIRE D'ABONNEMENT

RÉFÉRENCE: 20260421-101613203

Émis le :

21 avril 2026

Expire le :

20 juillet 2026

Flatchr

79, rue Marcel Dassault

Boulogne-Billancourt, France 92100

FR

Paul Bellucci

paul@flatchr.io

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20260608-2026-D-91-AR
Date de télétransmission : 08/06/2026
Date de réception préfecture : 08/06/2026

Préparé pour

Mairie Villeneuve-Saint-Georges

DRH – Place Pierre Sémard
94190 Villeneuve-Saint-Georges
France

Marie Niasme Kristell

DRH

kristellniasme@villeneuve-saint-georges.com

Corinne Delplace

DRH

cdelplace@villeneuve-saint-georges.fr
0143863835

Produits et services

Produits et services	Quantité	Prix unitaire	Prix
[TEMPORAIRE] Socle Starter 10 Socle Starter - 10 emplacements actif - 10 viviers - Nombre d'utilisateurs illimité	1	4 548,00 € / an	3 401,90 €/ an après une remise de 25.2 % pour 3 ans
Outil de Multi-diffusion -Multi-diffusion de vos offres d'emploi sur les sites emploi et votre page car- rière			
Plateforme de gestion des			

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20260608-2026-D-91-AR
Date de télétransmission : 08/06/2026
Date de réception préfecture : 08/06/2026

Produits et services	Quantité	Prix unitaire	Prix
candidatures (ATS) - Centralisation et gestion des CVs			
Support - Échange avec notre équipe Support via chat & email - Assistance technique - Accès à notre FAQ			
Sous-total annuel			3 401,90 €
			après une remise de 1 146,10 €
Total			3 401,90 €

Conditions d'utilisation

Le présent Formulaire d'Abonnement vaut pour contrat et est soumis aux Conditions Générales suivantes (disponibles sur simple demande écrite ou aux adresses indiquées) :

- Conditions Générales d'Utilisation (CGU) : www.flatchr.io/cgu
- Conditions Générales de Services (CGS) : www.flatchr.io/cgv

Le service objet du contrat est souscrit pour la durée mentionnée au contrat à compter de la date de création de votre compte.

Le contrat est tacitement reconductible pour la durée initiale **présentée** par les parties conformément aux modalités stipulées à l'article 6 **des conditions**

Document signé et certifié
094-219400785-20260608-2026-D-91-AR
Date de télétransmission : 08/06/2026
Le 08/06/2026

générales.

Les prix sont affichés HT. La TVA applicable dépend de la localisation de l'entreprise signataire.

Acceptation du projet

Signature

Avant de signer ce devis, vous devez recevoir un e-mail pour pouvoir confirmer votre identité. Trouvez votre profil ci-dessous pour demander un e-mail de vérification.

Corinne Delplace
cdelplace@villeneuve-saint-georges.fr



Madame le Maire,
Kristell NIASME

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20260608-2026-D-91-AR
Date de télétransmission : 08/06/2026
Date de réception préfecture : 08/06/2026